

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

HAS
Haute Autorité de santé

Décision n° 2010-09-027/MJ du 1^{er} septembre 2010 du collège de la Haute Autorité de santé portant nomination des vice-présidents et des membres de la Commission nationale d'évaluation des dispositifs médicaux et technologies de santé mentionnée à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale (CNEDIMTS)

NOR : SASX1030775S

Le collège de la Haute Autorité de santé ayant délibéré en sa séance du 1^{er} septembre 2010,
Vu la loi n° 2004-810 du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie ;
Vu le décret n° 2004-1139 du 26 octobre 2004 relatif à la Haute Autorité de santé et modifiant le code de la sécurité sociale et le code de la santé publique ;
Vu le décret n° 2004-1419 du 23 décembre 2004 relatif à la prise en charge des produits et prestations mentionnés à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale et modifiant ledit code, et notamment son article 19 ;
Vu le décret du 10 janvier 2008 portant nomination des membres de la Haute Autorité de santé ;
Vu le décret n° 2009-1088 du 2 septembre 2009 relatif aux commissions mentionnées aux articles R. 5212-7 du code de la santé publique et L. 165-1 du code de la sécurité sociale ;
Vu le règlement intérieur du collège de la Haute Autorité de santé ;
Vu la délibération n° 2010-07-026/MJ du 21 juillet 2010 du collège de la Haute Autorité de santé mettant fin au mandat des membres de la Commission nationale d'évaluation des dispositifs médicaux et des technologies de santé ;
Vu les propositions formulées par les organisations syndicales nationales des fabricants et distributeurs des produits mentionnés à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale et par les organisations syndicales nationales des prestataires de services mentionnés au même article,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés membres de la CNEDIMTS, avec voix délibérative :

Titulaires

Mme le Pr Béné Marie-Christine.
M. le Dr Parquin François.
M. le Pr Bernard Alain.
M. le Dr Plan Pascal.
M. le Dr Espagno Christian.
M. le Pr Partensky Christian.
M. le Pr Fraysse Bernard.
M. le Pr Pruvo Jean-Pierre.
M. le Pr Guillot Bernard.
M. le Pr Reix Thierry.
M. le Pr Machecourt Jacques.
M. le Pr Rochwerger Alexandre.
M. le Dr Martinet Noël.
Mme le Dr Roudot-Thoraval Françoise.
Parmi ces membres, M. le Pr Bernard Alain et Mme le Dr Roudot-Thoraval Françoise sont nommés vice-présidents de la CNEDIMTS.

Suppléants

M. le Pr Giraux Pascal.
Mme Grumblat Anne.

M. le Dr Grillet Yves.
M. le Pr Legmann Paul.

Article 2

Sont nommés membres de la CNEDIMTS, avec voix consultative :

Titulaires

M. le Dr Avouac Bernard.
M. Alosi Jean-Philippe.

Suppléants

Mme Corbin Odile.
Mme Grouzelle Claudine.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.
Fait à Saint-Denis, le 1^{er} septembre 2010.

Pour le collège :
Le président,
L. DEGOS